

## BTSA aménagements paysagers

### Objectif

Ce BTSA forme les élèves à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation. L'élève est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements pour le mettre en valeur avec de nouvelles plantations, des choix de matériaux, des constructions paysagères et un entretien adaptés. Il sait planifier des travaux, gérer des équipes de jardiniers et surveiller l'avancement d'un chantier.

Sa formation porte aussi sur la conception et l'étude de projet d'aménagement : réalisation de plans, mesures topographiques, évaluation des travaux, établissement de devis et contrats, réglementation, démarches administratives. Les contraintes économiques et environnementales sont prises en compte à chaque étape de son travail.

Le technicien peut être employé dans une entreprise du paysage, en bureau d'études ou dans une collectivité territoriale. Il occupe des fonctions de conducteur de travaux, responsable gestion des espaces verts ou concepteur de paysage selon la taille et la nature de la structure qui l'emploie. [Replier](#)

- [Dates & lieux \(1\)](#)
- [Contenus](#)
- [Organisation](#)
- [Carte](#)

### • Neuvy - Du 03/09/2018 au 03/07/2020

- LEGTA Charles-Gilbert Turret Moulins-Neuville - 03000 Neuvy
- [CFA Agricole Moulins Neuvy](#) - Tél : 04-70-46-43-67
- Contact : Contacter l'organisme formateur ([Contacter](#)) - Tél : 04-70-46-43-67

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Contrat d'apprentissage	--	Ouvert

**Public :** Jeune

**Aire de recrutement :** Région



Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire :

## Programme

En plus des enseignements généraux (français, documentation, langue vivante, éducation socioculturelle, EPS, mathématiques, informatique), la formation comporte des enseignements professionnels

Sciences économiques, sociales et de gestion : acteurs de la filière, mode de gestion des aménagements paysagers, notions juridiques, commerciales et économiques liées à l'élaboration d'un projet d'aménagement : passation de marché, contrat, devis (3h30 hebdomadaires)

Biologie - Ecologie - Agronomie : identification des végétaux, biologie végétale, sol et climat, culture des végétaux, critères de choix des plantes (2h30 hebdomadaires)

Agroéquipements : choix du matériel, maintenance (1h hebdomadaire)

Aménagements paysagers : lecture de paysage, relevés de terrain, diagnostic de site, processus d'élaboration d'un projet, techniques liées à l'étude préalable à un aménagement (étude d'impact, urbanisme, topographie, plans...), réalisation de documents techniques, conduite de travaux de création (construction, plantation) et d'entretiens paysagers, planification de chantiers, gestion d'équipes (8h30 hebdomadaires)

Certains thèmes sont abordés dans le cadre de cours pluridisciplinaires. La formation comprend aussi un module d'initiative locale (MIL) dont le contenu est proposé par l'équipe pédagogique.

## Validation de la formation

[BTSA aménagements paysagers](#)

Niveau de sortie : Niveau III : BTS, DUT

## Métiers préparés

[Technicien/ne paysagiste](#)

## Modalités pédagogiques

**Rythme de formation :**

Temps plein

En alternance

**Modalité d'enseignement :** formation entièrement présentielle

## Durées et rythmes

2 an(s) heure(s)

## **Admission**

**Niveau d'entrée :**

niveau IV (BP, BT, baccalaureat professionnel ou technologique)

**Recrutement :**

Bac S, bac pro travaux paysagers, bac techno STAV.

## **Organisme responsable**

**[CFA Agricole Moulins Neuvy](#)**

Moulins-Neuville

BP 1721

LEGTA du Bourbonnais

03000 Neuvy

Tél : 04-70-46-43-67

Fax : 04-70-46-90-60

Mail : [cfa.moulins-neuville@educagri.fr](mailto:cfa.moulins-neuville@educagri.fr)

Site web : <http://agriallier.fr/cfa/>

Réf : 03\_1300785F

Mise à jour : 08/06/2018

---